



KIT D'INFORMATION DESTINÉ AUX VOLONTAIRES

Corps européen de solidarité – Plus forts ensemble

Version 1 — 2024

European
Solidarity Corps

KIT D'INFORMATION DESTINÉ AUX VOLONTAIRES

Corps européen de solidarité – Plus forts ensemble

Félicitations et bienvenue au corps européen de solidarité! Vous avez été sélectionné(e) pour participer à l'activité de volontariat. L'expérience que vous allez vivre au cours des semaines et des mois à venir pourrait bien changer votre vie.

En participant au corps européen de solidarité, vous aurez l'occasion de vivre dans un nouvel endroit, de découvrir différentes cultures, de vous faire de nouveaux amis, de témoigner votre reconnaissance, de contribuer aux communautés locales et de construire une société plus inclusive, ainsi que de renforcer vos compétences, d'élargir votre réseau social et de vous préparer au marché du travail. Ensemble, nous pouvons faire changer les choses pour rendre la société meilleure et nous améliorer.

Le kit d'information joint à cette lettre vous aidera à vous préparer à vivre cette expérience dans le cadre du corps européen de solidarité. Vous y découvrirez ce que vous pouvez attendre de l'organisation ou des organisations intervenant dans votre activité et ce que l'on attend de vous.

Nous espérons que vous tirerez le meilleur parti de votre expérience et nous vous souhaitons bonne chance!

La Commission européenne

CONTENU

INTRODUCTION	4
ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET CONTACTS	4
<i>Organisations participantes</i>	4
<i>Agences nationales et centres de ressources SALTO</i>	5
<i>La Commission européenne.....</i>	5
AVANT VOTRE DÉPART.....	5
<i>Visas et permis de séjour</i>	6
<i>Convention de volontariat</i>	6
<i>Assurance</i>	6
SOUTIEN FINANCIER.....	7
TÂCHES ET RESPONSABILITÉS	7
FORMATION ET SOUTIEN AUX PARTICIPANTS.....	8
<i>Avez-vous besoin de quoi que ce soit?.....</i>	8
<i>Cycle de formation et d'évaluation.....</i>	8
<i>Soutien à l'apprentissage linguistique.....</i>	9
<i>Formation générale en ligne.....</i>	9
<i>Tutorat.....</i>	9
<i>Tutorat renforcé</i>	10
<i>Carte «jeunes» dans le cadre du corps européen de solidarité (carte européenne de volontariat).....</i>	10
<i>Youthpass et reconnaissance des acquis d'apprentissage.....</i>	10
<i>Certificat de participation.....</i>	10
<i>Rapport du participant.....</i>	11
GESTION DES RISQUES ET DES CONFLITS.....	11
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ	11
LISTE DE CONTRÔLE	12
<i>Réseautage.....</i>	13
QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'ACTIVITÉ DE VOLONTARIAT?.....	13
LISTE DE CONTACTS.....	14
ANNEXE I – PRINCIPES.....	15
ANNEXE II — TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES DÉTENANT UN LABEL DE QUALITÉ	16

INTRODUCTION

Le présent document est destiné à vous aider, en tant que volontaire du corps européen de solidarité, à comprendre vos droits et responsabilités et à vous donner une idée de ce qui vous attend avant, pendant et après l'activité de volontariat. L'objectif principal de ce kit d'information est de clarifier le rôle que chaque acteur participant au projet (organisations et volontaires) devrait assumer dans la création conjointe d'un environnement propice à une activité du corps européen de solidarité.

Les lignes directrices exposées dans le présent document tiennent compte de la grande diversité des partenaires, des formats et des domaines des projets, et elles doivent être adaptées aux circonstances propres à chaque projet. Les lignes directrices complètent les informations fournies dans le [guide du corps européen de solidarité](#)¹ et devraient être communiquées à tous les volontaires avant leur départ.

Chaque volontaire vient avec des idées, des attentes, des besoins et des habitudes qui méritent de trouver un environnement d'accueil respectueux et de confiance, réceptif aux spécificités individuelles. Parallèlement, les organisations participantes consacrent souvent beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à mettre en place un projet du corps européen de solidarité; veuillez respecter leurs efforts, ainsi que les communautés locales et les personnes directement concernées par les activités.

ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET CONTACTS

Organisations participantes

Les activités de volontariat sont mises en œuvre par une ou plusieurs organisations participantes, qui seront votre **premier point de contact**. Les organisations participantes doivent prendre en charge les modalités pratiques, vous aider et vous guider dans toutes les phases du projet. Les projets comprennent généralement trois types d'organisations participantes:

- a) **l'organisation chef de file** qui coordonne le projet,
- b) **l'organisation d'accueil** du pays d'accueil et
- c) **l'organisation de soutien** de votre pays de résidence.

Pour les activités nationales (dans votre pays de résidence) et les équipes de volontaires, il ne peut y avoir qu'une organisation d'accueil ou de soutien, auquel cas cette organisation assumera à la fois le rôle d'accueil et le rôle de soutien. L'organisation chef de file peut également agir en tant qu'organisation d'accueil et/ou de soutien. Toutes les organisations ont été vérifiées par les agences nationales et ont reçu le label de qualité, afin de vous garantir une expérience de volontariat de qualité.

L'organisation de soutien de votre pays de résidence vous aidera à préparer votre départ à l'étranger **avant l'activité**, à rester en contact avec vous **au cours de l'activité** et à résoudre d'éventuels problèmes avec votre organisation d'accueil et à vous apporter une aide à votre

¹ Guide du corps européen de solidarité (guide du programme):
https://youth.europa.eu/solidarity/organisations/reference-documents-resources_fr

retour. **Après l'activité**, l'organisation de soutien vous aidera à évaluer votre participation au corps européen de solidarité et à partager votre expérience. Vous pouvez également obtenir de l'aide à la réinsertion dans la communauté d'origine et des conseils pour accéder au marché du travail et à d'autres possibilités d'éducation et de formation.

Votre **organisation d'accueil** vous accueillera et vous aidera sur votre lieu de destination; elle vous guidera et vous soutiendra à toutes les étapes de l'activité et organisera votre hébergement, vos repas et vos modalités pratiques. **Avant votre départ**, vous devriez recevoir de l'organisation d'accueil des informations claires sur votre activité du corps européen de solidarité, en particulier sur les tâches à accomplir, la formation et le soutien disponibles, ainsi que le présent kit d'information du corps européen de solidarité. **Au cours de l'activité**, vous devriez recevoir de l'organisation d'accueil un soutien et des conseils appropriés en rapport avec les tâches à accomplir afin de vous permettre d'exécuter les tâches convenues.

L'organisation chef de file demande des subventions, gère les fonds octroyés et coordonne le projet.

À la fin du présent kit d'information, vous trouverez la liste complète des tâches et responsabilités des organisations participantes.

Agences nationales et centres de ressources SALTO

Les projets sont octroyés par les **agences nationales** établies dans les pays participants. Les agences nationales fournissent des informations sur le programme, vérifient que toutes les organisations participantes respectent les normes de qualité pour la mise en œuvre des projets, l'envoi et l'accueil de volontaires, sélectionnent les projets à financer, assurent le suivi et l'évaluation des projets et soutiennent les volontaires et les organisations, y compris en organisant des formations et des événements pour les volontaires. En cas de problème grave, que vous ne pouvez pas résoudre avec votre organisation d'accueil ou de soutien, vous pouvez contacter l'agence de votre pays ou du pays de l'activité. Si votre activité de volontariat a lieu dans un pays situé en dehors de l'Union européenne, vous pouvez contacter l'un des **centres de ressources SALTO régionaux pour la jeunesse**. La liste de contact des agences nationales et des centres de ressources SALTO est disponible aux adresses suivantes: [Contacter les agences nationales | Portail européen de la jeunesse²](#).

La Commission européenne

La Commission européenne assume la responsabilité finale du fonctionnement du corps européen de solidarité. La Commission européenne endosse également l'entière responsabilité de la supervision et de la coordination des structures chargées de l'exécution du programme au niveau national.

AVANT VOTRE DÉPART

Pour en savoir plus sur le corps européen de solidarité, consultez le [portail européen de la jeunesse³](#). Le portail européen de la jeunesse propose des informations et des offres européennes et nationales

² https://youth.europa.eu/solidarity/organisations/contact-national-agencies_fr

³ Le corps européen de solidarité sur le portail européen de la jeunesse <https://youth.europa.eu/solidarity/>

susceptibles d'intéresser les jeunes vivant, étudiant et travaillant en Europe. Les informations sont même fournies en 28 langues.

Visas et permis de séjour

Il se peut que vous ayez besoin d'un visa et/ou d'un permis de séjour lorsque vous vous déplacez d'un pays à l'autre pour participer à votre activité du corps européen de solidarité. Nous vous recommandons vivement de présenter votre demande de permis de voyage ou de séjour suffisamment à l'avance, car la procédure peut prendre plusieurs semaines. Pour obtenir un visa, vous pouvez demander de l'aide — que vous devriez recevoir — aux organisations participantes. Si nécessaire et si on vous demande de le faire en temps utile, l'agence nationale ou SALTO peut envoyer des lettres à l'appui de votre demande de visa.

Convention de volontariat

Avant de partir pour démarrer votre activité, vous devriez signer avec votre organisation une **convention de volontariat** qui détermine au moins les aspects suivants de votre activité: vos droits, les responsabilités des volontaires et des organisations participantes, le soutien financier et non financier, les rôles et tâches à assumer au cours de l'activité.

Assurances

Un principe essentiel de toutes les activités menées dans le cadre du corps européen de solidarité est que les volontaires doivent se trouver dans un environnement sûr à tout moment. Vous serez assuré(e) tout au long de votre activité, soit par l'assurance fournie par la Commission européenne (pour les activités transfrontières), soit par l'intermédiaire du système national de santé ou d'une assurance personnelle privée (pour les activités nationales).

Pour les activités transfrontières:

- a) si vous êtes citoyen(ne) ou résident(e) temporaire d'un pays de l'UE, d'Islande, du Liechtenstein ou de Norvège et si vous êtes volontaire dans l'un de ces pays, **vous devez obtenir la [carte européenne d'assurance maladie \(CEAM\)](#)**⁴ (gratuite) **avant votre départ**. Outre l'assurance fournie par la CEAM, vous bénéficierez d'une **couverture complémentaire** — le plan d'assurance mis en place par la Commission européenne et géré par l'assureur Henner;
- b) si vous venez d'un pays qui ne reconnaît pas la carte européenne d'assurance maladie ou si vous vous rendez dans un tel pays, vous bénéficierez d'une **couverture primaire** par l'intermédiaire du plan d'assurance mis en place par la Commission européenne et géré par Henner.

Avant votre départ, veuillez lire attentivement le **guide de l'assurance** Henner pour les volontaires du corps européen de solidarité et vous informer sur les procédures, les prestations et les remboursements inclus. Vous recevrez le guide dans le courriel de bienvenue envoyé par la compagnie d'assurance Henner, qui indique que vous êtes inscrit(e) et couvert(e) par l'assurance. Le guide peut également être consulté et téléchargé sur le site internet de Henner.

Coordonnées: clientservice-ESC@henner.com, + 34 9 17 89 57 22

Site internet de Henner: <https://esc.henner.com/esc/en/auth/login> (connectez-vous en utilisant l'identifiant Henner (*Henner ID*) que vous recevrez dans le courriel de bienvenue)

⁴ Carte européenne d'assurance maladie <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559>

Pour les activités nationales:

Si votre activité de volontariat se déroulera dans votre pays de résidence et si vous avez besoin d'une assurance pour bénéficier de la même couverture que celle applicable aux activités transfrontières (si elle n'est pas déjà couverte par votre système de santé national), votre organisation d'accueil doit vous fournir une assurance personnelle privée et l'organisation peut avoir recours aux coûts exceptionnels pour la financer.

SOUTIEN FINANCIER

La participation au corps européen de solidarité est **gratuite** pour le volontaire. Aucun frais ne devrait vous être facturé, ni en tout ou en partie, ni directement ou indirectement, pour la participation à une activité du corps européen de solidarité (à l'exception d'une éventuelle contribution aux frais de voyage dans le cadre de projets des années d'appel 2021 — 2024). Vous pouvez également accéder à un ensemble de services gratuits — voir ci-dessous la section «Formation et soutien aux participants».

Vous avez droit au **remboursement** de vos **frais de voyage**, de votre lieu d'origine jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour, à **des repas et un logement gratuits** et au **remboursement** de vos **frais de séjour**, tels que les déplacements locaux fournis par l'organisation d'accueil. Votre logement doit rester à votre disposition pendant toute la période d'activité, y compris pendant vos vacances. Les organisations participantes doivent s'assurer que vous vivez dans un logement sûr et propre et que vous pouvez bénéficier d'une alimentation saine en quantité suffisante.

Vous recevrez une petite indemnité (**argent de poche**) pour vos dépenses personnelles pendant toute la durée de l'activité, y compris les jours de voyage et les vacances. L'argent de poche ne doit pas couvrir les coûts liés à la mise en œuvre du projet (par exemple, le transport local ou la nourriture) étant donné qu'il est destiné à vos dépenses personnelles. Le montant journalier de l'argent de poche est basé sur le pays d'accueil et l'année d'appel du projet (année au cours de laquelle le projet a été octroyé: l'année fait partie du code de projet de l'offre dans PASS — par exemple 2024-1-TR01-ESC51-VTJ-000XXXXX) — pour chaque année, vous pouvez voir les montants dans le [guide du corps européen de solidarité](#)⁵ (voir la partie B — Projets de volontariat sous «Quels sont les coûts unitaires par jour et par participant?» — tableau A3 «Argent de poche»).

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Le corps européen de solidarité est une activité effectuée à temps plein, qui prend au moins **30 heures et au maximum 38 heures par semaine** (y compris les activités linguistiques et autres activités de formation liées au projet). Vous avez droit à **deux jours libres consécutifs par semaine** (à moins que vous n'en ayez convenu autrement avec l'organisation et que cela ne soit explicitement stipulé dans la convention de volontariat) et à deux jours de vacances par mois. Vous devez convenir des périodes de vacances et des jours de repos hebdomadaire avec votre organisation d'accueil.

Vous n'êtes pas censé(e) effectuer des tâches courantes qui seraient normalement effectuées par des personnes rémunérées. Vous ne devez pas effectuer de tâches à haute responsabilité seul(e) ou sans supervision. Vous ne devez pas être seul responsable de la prise en charge individuelle des personnes vulnérables (bébés ou enfants; malades, personnes âgées ou handicapées, etc.) sur une base journalière.

Vous devriez être encouragé(e) à mettre à profit vos propres idées, votre créativité et votre

⁵ https://youth.europa.eu/solidarity/organisations/reference-documents-resources_fr

expérience pour jouer un rôle actif dans la mise en place de votre activité du corps européen de solidarité en collaboration avec les organisations concernées, et à développer vos propres initiatives liées au travail de l'organisation d'accueil.

Tout changement dans le projet et dans vos tâches, domaines de responsabilité, de soutien et de formation doit rester conforme à la structure générale du projet convenu et approuvé et doit être convenu entre vous et l'organisation d'accueil.

Veillez noter que vous devriez respecter les règles et la structure organisationnelle de l'organisation d'accueil et prendre soin du logement qui vous a été fourni. Pendant votre séjour à l'étranger, vous devriez fournir à l'organisation de soutien un retour d'information régulier sur votre expérience et évaluer le projet global avec elle à votre retour. Vous devriez également vous conformer à la législation du pays d'accueil.

Les organisations participantes doivent garantir des conditions de participation qui respectent votre santé, votre sécurité et votre dignité personnelles et qui sont conformes à la législation nationale du pays d'accueil. Les organisations participantes devraient respecter les principes et les normes de qualité de toute activité du corps européen de solidarité. Ces principes sont mis en évidence dans le [guide du corps européen de solidarité](#)⁶ (voir la partie B — Label de qualité sous «Qu'entend-on par principes et normes de qualité?»).

FORMATION ET SOUTIEN AUX PARTICIPANTS

Le corps européen de solidarité fournit divers services de soutien aux participants, afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti de leur expérience tout en apprenant le plus possible.

Avez-vous besoin de quoi que ce soit?

Êtes-vous confronté(e) à des obstacles sociaux ou économiques, à des problèmes de santé, à des obstacles à l'apprentissage ou d'autres types d'obstacles? Le programme offre un soutien financier supplémentaire aux organisations afin de mieux répondre à vos besoins, ainsi qu'une série de mesures de soutien (par exemple, un tutorat renforcé, un accompagnateur, etc.) pour vous permettre de participer à des activités sur un pied d'égalité avec les autres. N'hésitez pas à informer les organisations d'accueil et de soutien de toute circonstance susceptible d'influencer votre capacité à effectuer les tâches, et à leur communiquer vos besoins particuliers pour lesquels vous avez besoin d'aide. Si nécessaire, veuillez également fournir des informations précises sur vos besoins en matière de santé. Vous pouvez également participer à la visite préparatoire sur le lieu de l'activité de volontariat avant le début de l'activité, afin de pouvoir participer à la conception de l'activité de manière que vos besoins soient pris en considération d'entrée de jeu.

Cycle de formation et d'évaluation

Le programme vous propose une série d'événements et de sessions de formation qui vous fourniront des conseils et un soutien, vous aideront à vous adapter aux défis culturels et personnels, vous informeront sur vos droits et obligations, les questions pratiques et la communication interculturelle, vous permettront de rencontrer d'autres bénévoles, de rester en contact avec les agences nationales, d'évaluer votre expérience, etc.

a) Si la durée de votre activité est supérieure à 2 mois, vous serez invité(e) à participer: à une formation avant le départ (obligatoire pour les activités transfrontières, facultative pour les

⁶ https://youth.europa.eu/solidarity/organisations/reference-documents-resources_fr

activités nationales), à une formation à l'arrivée, à une évaluation à mi-parcours (uniquement pour les activités d'une durée de 6 mois ou plus) et à un événement annuel du corps européen de solidarité.

- b) Si la durée de votre activité est inférieure à 2 mois**, vous serez invité(e) à participer: à une formation avant le départ (obligatoire pour les activités transfrontières, facultative pour les activités nationales), à une formation à l'arrivée et à un événement annuel du corps européen de solidarité.

Soutien à l'apprentissage linguistique

Le **soutien linguistique en ligne (SLL)** est un service destiné à vous aider à améliorer votre connaissance de la langue que vous utiliserez pour effectuer les tâches de volontariat, et vous pouvez également l'utiliser pour apprendre d'autres langues, sans restriction en ce qui concerne le nombre de cours et de langues. Vous pouvez [accéder](#) au SLL⁷ avec votre identifiant EU Login et participer à des cours en ligne avant même votre départ. La plateforme de soutien linguistique en ligne (SLL) est hébergée sur la plateforme de gestion de l'apprentissage de la Commission européenne, appelée «[EU Academy](#)⁸».

Si la langue de travail ou le niveau n'est pas couvert par le SLL ou si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire, votre organisation d'accueil peut vous aider à apprendre la langue en organisant des cours formels ou informels. Le format, la durée et la fréquence des cours dépendront de vos besoins, des tâches du projet et des ressources disponibles pour l'organisation.

Formation générale en ligne

La formation générale en ligne est un ensemble de modules de formation facultatifs destinés aux candidats et aux volontaires inscrits, fournis par l'intermédiaire du portail du corps européen de solidarité dans le cadre de la [EU Academy](#)⁹. Les modules de formation portent notamment sur: la mission du corps européen de solidarité, les rôles et responsabilités des participants, les valeurs européennes, les rôles que joue l'UE dans notre vie quotidienne, la sensibilisation interculturelle, la santé et la sécurité, les options après l'expérience de volontariat, etc. Vous pouvez [accéder à la formation générale en ligne](#)¹⁰ par l'intermédiaire de votre profil du corps européen de solidarité, en cliquant sur le ruban «Formation en ligne».

Tutorat

Au cours de l'activité, tous les volontaires sont accompagnés d'un tuteur désigné par l'organisation participante. Le tuteur vous apportera un soutien personnel et constituera votre principale source de conseils, tandis que l'orientation et la supervision liées à l'exécution des tâches seront proposées par une autre personne. Afin de favoriser une communication ouverte, les tuteurs ne peuvent pas être votre superviseur direct ni participer à vos tâches quotidiennes afin de maintenir l'objectivité. Le rôle du tuteur est de vous aider dans différents aspects de votre expérience, comme l'intégration dans le projet et dans la nouvelle communauté, la reconnaissance de l'apprentissage, le bien-être personnel, le bien-être au sein de l'équipe, la satisfaction à l'égard du projet, etc. Vous êtes censé(e) participer à des réunions régulières avec votre tuteur tout au long de votre activité. Ces réunions vous permettront d'obtenir des conseils, un retour d'information et des solutions à vos problèmes. Le

⁷ <https://academy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/community-overview.php?title=learn-a-new-language>

⁸ <https://academy.europa.eu/?lang=fr>

⁹ <https://academy.europa.eu/?lang=fr>

¹⁰ https://youth.europa.eu/news/european-solidarity-corps-general-online-training-available_en

tutorat est personnalisé et le contenu et la fréquence des rencontres varient donc en fonction de vos besoins individuels.

Tutorat renforcé

Si des obstacles rendent votre participation plus difficile, si vous estimez avoir moins d'opportunités (par exemple, difficultés d'apprentissage, différences culturelles, handicaps, etc.) ou si vous n'êtes pas en mesure de mettre en œuvre une activité de manière autonome ou avec le soutien régulier d'un tutorat, vous pouvez bénéficier d'un processus de parrainage intensifié. Le tutorat renforcé implique des contacts plus étroits, des réunions plus fréquentes, plus de temps alloué à l'exécution des tâches et un soutien pendant et en dehors des heures de volontariat. Le tutorat renforcé vous permettra d'acquérir autant d'autonomie que possible, contribuant ainsi à la réussite de la mise en œuvre de votre projet.

Carte «jeunes» dans le cadre du corps européen de solidarité (carte européenne de volontaire)

Parrainée par l'Association européenne des cartes jeunes (EYCA), de la Commission européenne et de l'Agence exécutive pour l'éducation et la culture (EACEA), la carte «jeunes» dans le cadre du corps européen de solidarité est une carte numérique qui vous donne accès à plus de 30 000 réductions et possibilités offertes dans plus de 35 pays dans le cadre du réseau de carte «jeunes» européenne. La carte est valable 18 mois à partir du moment où vous la recevez par courrier électronique. Vous pouvez l'utiliser aussi bien dans votre pays qu'à l'étranger, pendant et après votre activité de volontariat. Il existe différentes catégories de réductions, telles que les voyages, l'hébergement, la culture, l'apprentissage, la restauration, les loisirs, le sport, etc. Pour découvrir toutes les réductions offertes dans toute l'Europe et obtenir davantage d'informations: [European Volunteer Card - EYC & Do more. Be more.](#)

Youthpass et reconnaissance des acquis d'apprentissage

[Youthpass](#)¹¹ est un outil qui vous aide à définir et décrire les acquis d'apprentissage que vous avez obtenus dans le cadre du projet. Il vous permet de décrire ce que vous avez fait et de montrer ce que vous avez appris, y compris les compétences non formelles ou informelles. Tout cela figure officiellement dans le certificat Youthpass et peut vous aider à postuler pour d'autres possibilités et emplois après l'expérience du corps européen de solidarité, ainsi qu'à améliorer vos compétences en matière d'autoévaluation et d'autoprésentation. N'oubliez donc pas de demander votre certificat Youthpass à la fin de votre activité.

Certificat de participation

Le certificat de participation atteste que vous avez participé aux activités du corps européen de solidarité. À la fin de votre expérience de volontariat, votre certificat de participation sera délivré par l'une des organisations participantes sur le portail européen de la jeunesse. La preuve des activités que vous avez menées dans le cadre du corps européen de solidarité complètera utilement votre curriculum vitae (CV).

La seule chose que vous devez faire au préalable est de remplir un **rapport de stage** pour nous faire part de votre expérience.

¹¹ <https://www.youthpass.eu/en/>

Rapport de stage

À la fin de votre activité, vous devez remplir un **rapport de stage**. Il s'agit d'un questionnaire en ligne qui vous sera envoyé par courrier électronique et qui ne devrait pas vous prendre plus de 10 minutes pour le remplir. Le but de ce rapport de stage est de fournir un retour d'information à l'organisation et à l'agence nationale et de contribuer à améliorer le programme pour les futurs participants. Le rapport est également obligatoire pour la délivrance d'un certificat de participation.

GESTION DES RISQUES ET DES CONFLITS

Vous ne devez pas commettre d'acte risquant de vous blesser ou blesser autrui ou de mettre votre vie ou celle d'autrui en danger. En cas de conflit, vous pouvez demander à votre tuteur de faciliter la communication entre vous et l'environnement local ou l'organisation d'accueil.

Le tuteur devrait être en mesure de fournir une évaluation indépendante et objective de la situation et de contribuer à faciliter la résolution du conflit. En cas de conflit entre vous et le tuteur, vous pouvez demander aux organisations participantes de désigner une autre personne comme tuteur. Vous devez être informé(e) des différents rôles au sein du projet et savoir à l'avance qui est la personne de contact en cas d'urgence, de situations conflictuelles dans le projet d'accueil, de situations conflictuelles avec le tuteur et la logistique (logement et nourriture), etc.

En cas de situation conflictuelle, vous devez être soutenu(e) et coopérer activement avec les organisations participantes afin d'éviter les problèmes de communication.

Si un incident grave se produit, vous pouvez vous attendre à ce que le tuteur établisse et maintienne un contact approprié avec l'organisation de soutien, votre parent le plus proche (si nécessaire ou demandé) et la compagnie d'assurance, si nécessaire.

En cas d'incident grave ou de situation conflictuelle qui ne peut être résolue autrement, vous pouvez quitter le projet. Toutefois, cette solution devrait toujours être envisagée en dernier recours et être convenue avec l'agence nationale.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

L'objectif général du corps est de faire participer davantage les jeunes et les organisations à des activités de solidarité accessibles et de grande qualité, principalement le volontariat, dans le but de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà, en relevant des défis sociétaux et humanitaires sur le terrain, des efforts particuliers étant déployés pour promouvoir le développement durable, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

Outre les objectifs du corps européen de solidarité, le programme poursuit également quatre priorités transversales applicables aux actions de l'UE dans le domaine de la jeunesse et conformément à la [stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse](https://youth.europa.eu/strategy_fr)¹²:

Inclusion et diversité – Le corps européen de solidarité a pour but de promouvoir l'égalité des chances et de l'accès, l'inclusion et l'équité. Les organisations devraient concevoir des activités accessibles et inclusives, en tenant compte d'entrée de jeu des points de vue et des besoins des participants moins favorisés.

¹² https://youth.europa.eu/strategy_fr

Protection de l'environnement, développement durable et action pour le climat — Les activités de volontariat devraient être conçues et mises en œuvre dans un esprit écoresponsable, par exemple en intégrant des pratiques durables telles que les voyages verts, les matériaux réutilisables, la réduction des déchets, etc. Vos petites actions respectueuses de l'environnement peuvent susciter de grands changements!

Transformation numérique — Les responsables de projets sont encouragés à ajouter une coopération virtuelle entre volontaires et organisations, à renforcer les compétences numériques, à favoriser la culture numérique et/ou à mieux faire comprendre les risques et possibilités que présente la technologie numérique. La formation générale en ligne et le soutien linguistique en ligne sont à votre disposition sur la plateforme [EU Academy](https://academy.europa.eu/?lang=fr)¹³, ainsi que d'autres ressources éducatives précieuses.

Participation à la vie démocratique — Les projets de volontariat devraient promouvoir la participation des jeunes aux processus démocratiques et à l'engagement civique et renforcer la citoyenneté active. Puisez votre inspiration dans le [Participation Resource Pool](https://participationpool.eu/)¹⁴ (pool de ressources sur le thème «Participation à la vie démocratique») élaboré par SALTO Participation & Information.

LISTE DE CONTRÔLE

Avant l'activité:

- lire le kit d'information et l'examiner avec votre organisation de soutien;
- demander un visa et/ou un permis de séjour;
- obtenir la CEAM — carte européenne d'assurance maladie (le cas échéant) et lire le guide de l'assurance;
- signer la convention de volontariat;
- participer à la formation préalable au départ (le cas échéant);
- commencer à apprendre les langues à l'aide de l'outil SLL — soutien linguistique en ligne;
- explorer la formation générale en ligne.

Pendant l'activité:

- participer à la formation à l'arrivée et à l'évaluation à mi-parcours (le cas échéant);
- rencontrer régulièrement votre tuteur;
- apprendre les langues à l'aide de l'outil SLL;
- tirer parti de la formation générale en ligne;
- bénéficier de réductions grâce à votre carte «jeunes» dans le cadre du corps européen de solidarité.

Après l'activité:

- remplissez un bref rapport de stage en ligne et recevez votre certificat de participation;
- demandez votre Youthpass;
- participez à l'événement annuel organisé pour les participants au corps européen de solidarité;
- consultez les modules de formation générale en ligne ainsi que les modules et cours proposés

¹³ <https://academy.europa.eu/?lang=fr>

¹⁴ <https://participationpool.eu/>

après les activités;

- utilisez votre carte «jeunes» dans le cadre du corps européen de solidarité dans votre pays d'origine et à l'étranger.

Réseautage

- entrez en contact avec d'autres participants au corps européen de solidarité et partagez votre expérience avec d'autres jeunes par l'intermédiaire de la communauté du corps européen de solidarité¹⁵ sur le portail européen de la jeunesse et dialoguez avec d'autres volontaires du corps par l'intermédiaire de l'application du corps européen de solidarité.

L'application du corps européen de solidarité



Google Play Store



App Store

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'ACTIVITÉ DE VOLONTARIAT?

Lancez un projet local de solidarité ou participez à des possibilités offertes au titre du programme Erasmus + telles que des échanges de jeunes. Consultez le [portail européen de la jeunesse](https://youth.europa.eu/solidarity/young-people/community_fr)¹⁶ et [Eurodesk Opportunity Finder](https://programmes.eurodesk.eu/volunteering)¹⁷ (moteur de recherche Eurodesk) pour en savoir plus sur d'autres possibilités d'apprentissage et de volontariat à l'étranger pour les jeunes, les concours, les stages et les bourses!

Vous voulez vous engager à nouveau dans le volontariat dans le cadre du corps européen de solidarité?

Le corps européen de solidarité vise à permettre au plus grand nombre possible de jeunes de s'engager dans le volontariat. Cela signifie que la fréquence à laquelle vous pouvez participer est limitée.

Pour les projets du corps européen de solidarité financés entre 2021 et 2023:

- **1 activité individuelle de volontariat transfrontière**, y compris dans le cadre du SVE (service volontaire européen) ou dans le domaine de l'aide humanitaire. Vous ne pouvez pas effectuer une deuxième activité, sauf dans de rares cas justifiés (maximum 14 mois au total);
- **activités multiples d'équipes de volontaires** (d'une durée maximale de 2 mois chacune).

¹⁵ https://youth.europa.eu/solidarity/young-people/community_fr

¹⁶ <https://youth.europa.eu/fr>

¹⁷ <https://programmes.eurodesk.eu/volunteering>

Pour les projets du corps européen de solidarité financés à partir de 2024:

- **1 activité individuelle de volontariat transfrontière (d'une durée de 2 mois ou plus)**, y compris dans le cadre du SVE (service volontaire européen) ou dans le domaine de l'aide humanitaire. Vous ne pouvez pas effectuer une deuxième activité, sauf dans de rares cas justifiés;
- **activités individuelles de volontariat transfrontière de courte durée** (d'une durée maximale de 2 mois chacune);
- **activités multiples d'équipes de volontaires** (d'une durée maximale de 2 mois chacune);
- **activités multiples de volontariat national** (d'une durée maximale de 2 mois chacune) — dans votre pays de résidence.

Important pour les projets à partir de 2024:

- le temps total consacré à toutes les activités de volontariat ne peut dépasser **12 mois**;
- les activités menées ne doivent pas se chevaucher;
- les activités que vous avez menées en tant que volontaire dans le cadre du service volontaire européen (SVE) ou dans le domaine de l'aide humanitaire seront prises en compte dans le total des 12 mois autorisés.

Vous avez besoin d'aide? Contactez votre [agence nationale ou centre de ressources SALTO régional](#)¹⁸ — ils sont là pour vous. Et n'oubliez pas qu'il existe une quantité d'autres possibilités incroyables!

LISTE DE CONTACTS

- 1) Mon tuteur: _____
Coordonnées: _____
- 2) Mon organisation d'accueil dans le pays d'accueil: _____
Coordonnées: _____
- 3) Mon organisation de soutien dans le pays d'origine: _____
Coordonnées: _____
- 4) Organisation chef de file de mon projet: _____
Coordonnées: _____
- 5) Personnes de contact en cas d'urgence: _____

¹⁸ https://youth.europa.eu/solidarity/organisations/contact-national-agencies_fr

Annexe I — Principes

Principes de conduite

Les principes de conduite décrits ici sont généraux et destinés à couvrir la grande diversité des participants potentiels, des organisations et des environnements dans lesquels les activités peuvent être organisées. Ils doivent être adaptés aux circonstances propres à chaque activité.

En tant que jeune participant

Les organisations ont déployé beaucoup de temps, d'énergie et de ressources pour organiser l'activité à laquelle vous souhaitez participer. Vous devez respecter leurs efforts, ainsi que les populations locales et les personnes directement concernées par les activités.

En tant qu'organisation d'accueil

Les participants viennent avec leurs idées, leurs convictions et leurs attentes. Vous devez tenir compte de ces besoins, car il est de votre responsabilité de leur offrir un environnement d'accueil respectueux et de confiance.

Engagement personnel

En tant que jeune participant, vous appliquerez les principes suivants:

- j'adhère aux valeurs de solidarité, de respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, et je crois à la promotion d'une société juste et équitable caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité;
- je souhaite renforcer la solidarité entre les peuples, dans le respect de leurs cultures et de leurs traditions, et œuvrer pour une société fondée sur l'entraide et le partage des responsabilités;
- je souhaite participer de manière constructive à la société en faisant preuve de solidarité, de coopération et de compréhension mutuelle;
- je ne commettrai aucun acte risquant de mettre ma vie ou celle d'autrui en danger.

Questions pratiques

- l'inscription au corps européen de solidarité est volontaire. Vous êtes libre de supprimer votre compte à tout moment (sauf si vous avez participé à une activité de volontariat). Vous trouverez de plus amples informations à cet égard dans la [déclaration spécifique relative à la protection de la vie privée du portail européen de la jeunesse](https://youth.europa.eu/privacy_fr)¹⁹;
- vous pouvez refuser **toute offre** d'activité de volontariat proposée par le corps sans que cela ne diminue vos chances d'en recevoir d'autres;
- **on ne peut pas vous demander** de payer pour participer à une activité.

En ce qui concerne le volontariat:

- avant et pendant l'activité, vous **recevrez des informations claires** sur les tâches à accomplir et (si nécessaire) une formation et un soutien linguistique appropriés;
- lorsque vous acceptez une activité, vous devez **signer un accord** avec l'organisation d'accueil, qui détaille les conditions de votre activité;
- vous devez **respecter les règles, la structure et les pratiques de l'organisation d'accueil** (qui peuvent être nécessaires pour protéger votre santé, votre sécurité et votre dignité);
- vous devez respecter les **lois du pays d'accueil**;
- à la fin de votre activité, vous recevrez un **certificat** du corps européen de solidarité attestant

¹⁹ https://youth.europa.eu/privacy_fr

votre participation.

Annexe II — Tâches et responsabilités des organisations participantes détenant un label de qualité

Gestion (organisation chef de file)

- Assurer la coordination effective du projet en coopération avec toutes les autres organisations participantes
- Veiller à ce que toutes les organisations participant au projet respectent les principes du volontariat et les normes de qualité
- Soumettre les demandes de subvention et assumer la responsabilité financière et administrative du projet tout entier vis-à-vis de l'agence nationale
- Prendre en charge l'ensemble ou une partie des tâches administratives de l'autre ou des autres organisations impliquées
- Répartir la subvention entre toutes les organisations
- Procéder au suivi, à l'élaboration des rapports et à l'évaluation conformément aux procédures du programme
- Mener des activités de diffusion et d'information

Avant l'activité (rôle de soutien)

- Sélectionner et affecter les candidats inscrits sur le portail du corps européen de solidarité ou aider les candidats inscrits à trouver des activités adaptées (cette tâche peut également être effectuée par l'organisation d'accueil)
- Veiller à ce que le volontaire signe une convention de volontariat comportant une dimension d'apprentissage et de formation
- Encourager le volontaire à s'inscrire et à prendre part à la formation générale en ligne proposée sur la plateforme «EU Academy» et accessible par l'intermédiaire du portail du corps européen de solidarité
- Veiller à ce que le volontaire bénéficie d'un soutien dans le cadre de la préparation linguistique (le cas échéant, soutien dans le cadre du soutien et de l'évaluation linguistiques en ligne fournis par la Commission)
- Assurer la préparation adéquate du volontaire avant son départ, en fonction des besoins individuels et conformément au cycle de formation et d'évaluation (dans des cas spécifiques, cette tâche peut également être effectuée par l'organisation d'accueil)
- Veiller à la participation du volontaire à la session de formation avant le départ, si elle est organisée par l'agence nationale ou SALTO
- Veiller à ce que le volontaire soit en possession de la carte européenne d'assurance maladie et à ce qu'il soit couvert par le régime d'assurance obligatoire prévu par le corps européen de solidarité (le cas échéant)
- Veiller à ce que le volontaire reçoive le kit d'information du corps européen de solidarité
- Rester en contact avec le volontaire et l'organisation d'accueil tout au long de l'activité

Pendant l'activité (rôle d'accueil)

Apprentissage, tutorat et soutien

- Veiller à ce que le volontaire prenne part au cycle complet de formation et d'évaluation (le cas échéant)
- Veiller à ce que le volontaire utilise correctement la carte européenne d'assurance maladie, et n'utilise le régime d'assurance que lorsque les circonstances l'exigent (le cas échéant)
- Offrir la possibilité au volontaire d'accomplir un ensemble de tâches bien défini en lui

permettant de faire jouer sa créativité et son expérience et de mettre en œuvre certaines de ses idées

- Identifier des possibilités d'apprentissage claires pour le volontaire et avec celui-ci
- Fournir au volontaire soutien, supervision et orientations en lien avec ses tâches
- Aider les volontaires à réfléchir au processus d'apprentissage ainsi qu'à définir et décrire leurs acquis d'apprentissage, par l'intermédiaire d'outils de validation européens, notamment Youthpass et Europass, ou des outils nationaux (cette tâche peut également être effectuée par l'organisation de soutien)
- Apporter un soutien aux volontaires qui entreprennent des cours de langue, si nécessaire
- Désigner un tuteur chargé de fournir aux volontaires:
 - un soutien dans leur autoréflexion sur leur apprentissage,
 - un soutien personnel,
- Encourager les contacts avec d'autres participants au corps européen de solidarité chaque fois que possible
- Fournir des occasions de s'intégrer dans la communauté locale, de rencontrer d'autres personnes, etc.

Conditions de vie et de travail

- Fournir un logement adapté et des repas sains (ou une indemnité de repas) au volontaire, y compris lors de la période de vacances
- Veiller à ce que le volontaire puisse avoir accès à des moyens de transport locaux
- Fournir au volontaire l'indemnité qui lui est due sur une base hebdomadaire ou mensuelle

Après l'activité (rôle de soutien)

- Fournir un soutien au volontaire pour sa réintégration dans sa communauté d'origine
- Fournir au volontaire l'occasion d'avoir des échanges et un partage autour de son expérience et de ses acquis d'apprentissage
- Encourager la participation du volontaire à la diffusion et à l'exploitation des résultats
- Fournir des orientations concernant d'autres possibilités d'apprentissage, de formation ou d'emploi
- Veiller à la participation du volontaire à l'événement annuel du corps européen de solidarité